

Arrêté DJSR n° 103/2020

**LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR**

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Recherche,

VU le Décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe STEE, Directeur du Laboratoire LAGRANGE et en cas d'empêchement à M. Paolo TANGA et en cas d'empêchement à Mme Sophie ROUSSET et en cas d'empêchement à M. Philippe BERIO, à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur et dans la limite de leurs attributions :

- les autorisations d'absence et les autorisations d'utilisation des véhicules personnels ou de service des agents d'UCA en activité dans leur laboratoire, sauf pour eux-mêmes,
- les ordres de mission des agents d'UCA affectés au Laboratoire LAGRANGE sans frais pour Université Côte d'Azur,
- les conventions de stage des étudiants du Laboratoire LAGRANGE bénéficiant de fond provenant du financement ANR IDEX UCA<sub>JEDI</sub>.

**ARTICLE 2 :**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'Université Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Copie :

M. Le Recteur de Région

Mme La DGSA en charge de la sécurisation

Mme La Directrice des Affaires Financières

Mme la Directrice de la DRVI

Intéressés



Nice, le

**17 0 JAN. 2020**

Le Président d'Université Côte d'Azur,

**Jeanick BRISSWALTER**